RESTAURATION DU TEMPLE DE PONET

Le temple de Ponet, tout comme celui de Die, est la propriété de la paroisse Réformée de Die.
L'histoire raconte qu'en 1659, sous l'Edit de Nantes, « le seigneur de Ponet voulut faire fermer le temple, enlever sa chaire et détruire ses galeries. Le pasteur Abraham Achard s'en plaignit au Conseil Presbytéral de Die qui envoya un notaire au seigneur pour lui signifier qu'il n'en avait pas le droit car le temple était dans le temps porté par l'Edit… »Les communautés de Ponet et de Saint-Aubari furent réunies vers la fin du 17ème siècle, mais jusqu'à la Révolution, leurs habitants eurent des seigneurs différents selon qu'ils vivaient d'un côté ou de l'autre de la Drôme.
Ponet, sur la rive droite, et Saint-Auban sur la rive gauche, fusionnèrent en une seule commune vers 1790. Faute de pont il fallait aller traverser la Drôme à Die pour se rendre de Ponet à Saint-Auban. .

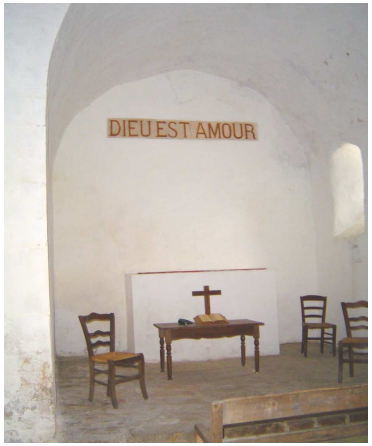

La toponymie religieuse {ravin de l'Eglise, ravin et col des Chapelets) rappelle l'installation de moines dans la vallée de Saint-Auban au 12e siècle. Ponet a appartenu aux évêques de Die puis à la famille d'Urre au 15ème. En 1644, l'ensemble de la population de la localité était protestant.
Le village compte aujourd'hui 89 habitants suite à l'installation de jeunes couples.
Le Temple de Ponet présente un intérêt architectural indéniable et cache peut-être, sous un badigeon relativement récent, des traces de fresques à découvrir.

Le plan de sauvegarde prévoit plusieurs tranches : Réfection du toit (le plus urgent), drainage du terrain attenant, restauration intérieure (avec l'aide du Greta de Die), travaux divers extérieurs de finition (Cloche, jointage des façades…)
Un panneau explicatif sera érigé en bonne place, mentionnant l'histoire du bâtiment et nommant ses différents mécènes.

Apportez votre soutien à la Fondation du Patrimoine pour la sauvegarde de ce monument, et profitez d'une réduction d'impôts

Partenaires de l'opération: Eglise Réformée de Die, propriétaire, et Commune de Ponet , Maître d'ouvrage.

BON DE SOUSCRIPTION

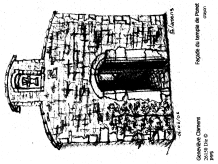

Oui, je fais un don pour aider à la restauration du temple de Ponet et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine sur le territoire de la commune de Ponet ou du département de la Drôme.

Mon don est de ……..Euros et je bénéficie d'une économie d'impôts pour l'année 200…

NOM ou SOCIETE : ……
Adresse : ……
Code Postal : ……Ville : ……

Merci de libeller votre chèque à l'ordre de « Fondation du Patrimoine- Temple de Ponet » et de renvoyer votre coupon réponse à l'adresse suivante :Amis du temple de Ponet La Boroille – Route d'Ausson 26150 DIE
Cela donnera lieu à l'envoi d'un reçu fiscal que vous pourrez joindre à votre déclaration de revenus.

Pour les particuliers, votre don est déductible de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66 % du don et dans la limite de 20% du revenu imposable. Exemple : un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt
Pour les entreprises, votre don est déductible de l'impôt à hauteur de 60 % et dans la limite de 5 %0 du chiffre d'affaire.
Exemple : un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt

Conformément à la loi informatique et libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 relative aux fichiers, à l'informatique et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations vous concernant dont nous sommes seuls destinataires.
Le maître d'ouvrage s'engage à affecter l'ensemble des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine sur le territoire de la commune de Ponet ou du département de la Drôme pour le cas où le projet de restauration n'aboutirait pas .